

Déconfinement : mise en place d'une zone de circulation apaisée dans le centre-ville

La période du déconfinement est une période propice pour repenser un partage renouvelé de l'espace public répondant aux nouvelles aspirations et usages de nos concitoyens. À court terme, il s'agit de répondre à l'impératif de distanciation sociale imposé par la crise sanitaire et ainsi faciliter le cheminement en ville en toute sécurité, tout comme le recours privilégié à des modes de transport doux.

À moyen et long termes, il s'agit de poser les bases d'une aire urbaine réinventée dans laquelle la qualité de vie des riverains et des usagers (moins de nuisances sonores et pollution) se conjugue avec le respect de l'environnement et le développement économique.

En adoptant la zone 20, le partage de la voirie entre piétons, cyclistes et conducteurs de véhicules motorisés rend l'espace public plus sûr et plus convivial. Cela permet de se ré-approprier la ville, de goûter au plaisir d'être en ville, de permettre enfin de nouveaux aménagements urbains (verdissage et embellissement des rues) répondant très clairement à des enjeux de développement durable et d'attractivité.

Plusieurs dispositions sont ainsi mises en place :

- **passage en zone 20 de toutes les rues circulées situées dans le quartier de l'hyper-centre** (rues en bleu sur la carte). Dans cette zone, les piétons sont prioritaires sur tous les autres modes de déplacement et pourront cheminer sur la chaussée. Une signalétique zone 20 sera mise en place.
- **favoriser l'accessibilité piétonne entre le centre-ville et les grands parcs de stationnement** (réduction des temps d'attente piétons aux traversées des voies gérées par feux de signalisation, mise en zone 20 de la rue Delescluze pour faciliter l'accès au centre-ville depuis le parking Hôtel de Ville, mise à l'essai de la neutralisation d'une voie de circulation rue Couraud afin d'élargir les trottoirs entre le pôle d'échanges Churchill et la place d'Aine).
- En accompagnement de la zone 20, **une expérimentation en partenariat avec Limoges Métropole est à l'étude pour l'aménagement d'itinéraires vélos provisoires**. La période de déconfinement est en effet propice au développement du vélo (trafic automobile moindre avec la reprise progressive de l'activité, réticence de certains usagers à reprendre les transports en commun...). Cette expérimentation porte sur 2 itinéraires nord-sud et est-ouest desservant le centre-ville.

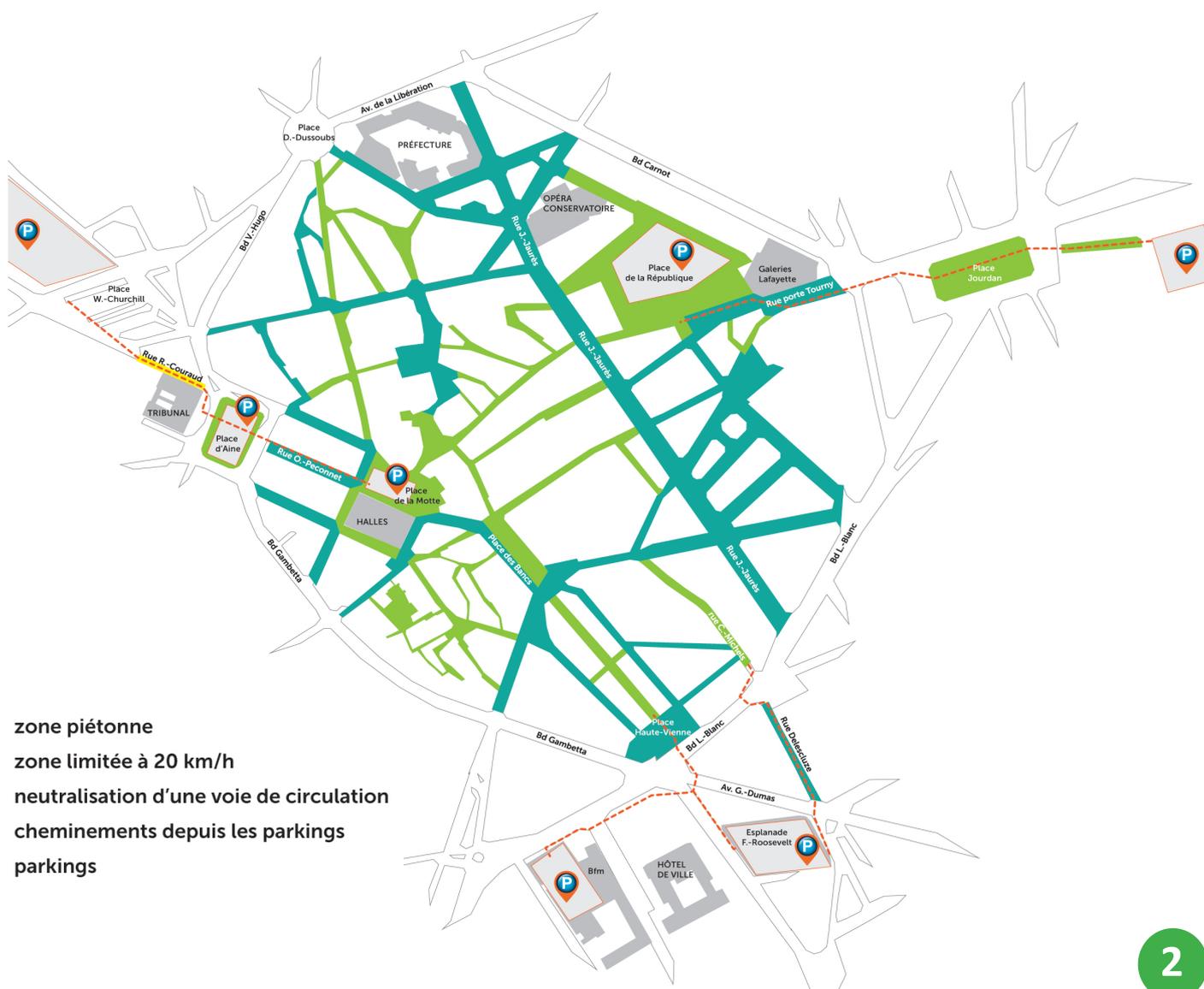


Pour Émile Roger Lombertie, Maire de Limoges : « *L'heure n'est plus aux tergiversations. À trop attendre les uns et les autres, on se languit. Et nous n'avons que trop attendu pour développer les modes de déplacement doux, poursuivre la mission de redonner au cœur de ville son aura historique et parfaire Limoges en ville verte exemplaire. Nous avons l'opportunité d'avancer dans ce sens dès maintenant. Je la saisis car elle répond à des attentes profondes de nos concitoyens.* »

LA ZONE 20, MODE D'EMPLOI

Cette zone permet la circulation de tous les usagers (piétons, vélos, voitures), et les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée. La vitesse y est limitée à 20 km/h.

- **Si je suis piéton** : je suis prioritaire sur tous les autres modes de déplacement ; je peux circuler sur les trottoirs, sur la chaussée (je peux ainsi traverser les voies et les utiliser sans contrainte de cheminement particulier).
- **Si je suis cycliste** : je respecte la priorité des piétons et leur cède le passage ; je ne dépasse pas 20 km/h ; je peux remonter une rue en contre-sens dès lors que la signalisation l'autorise (panneau, marquage au sol).
- **Si je suis automobiliste** : je ne dépasse pas 20 km/h ; je reste vigilant et prudent notamment vis-à-vis des usagers plus vulnérables (piétons, vélos...) ; je respecte la priorité des piétons, et leur cède le passage. Si des piétons circulent sur la chaussée, j'attends patiemment qu'ils me laissent passer, sans klaxonner ; je suis autorisé à stationner uniquement sur les emplacements aménagés.



2



Contact presse :

Claire GLÉDEL
Attachée de presse

Téléphone : 05 55 45 60 49

Courriel : claire.gledel@limoges.fr

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :



[/villedelimoges](https://www.facebook.com/villedelimoges)



[@VilleLimoges87](https://twitter.com/VilleLimoges87)



[/ville_de_limoges](https://www.instagram.com/ville_de_limoges)



[villedelimoges](https://www.snapchat.com/add/villedelimoges)